Interpellation N° 984

Les bénéfices d'une politique d'accueil extrafamilial

Rémy Meury (CS-POP)

Une récente étude menée par l'Université de Neuchâtel (UniNE) sur mandat du Canton et de la Ville de Neuchâtel apporte des informations fondamentales sur les effets bénéfiques de la création de places d'accueil extrafamilial. En l'occurrence, de 2003 à 2020, 2'300 places ont été créées dans notre canton voisin. Elles bénéficient toutes de subsides fédéraux. Parmi ces 2'300 places créées, 800 l'ont été entre 2010 et 2019 dans le préscolaire.

Les principaux effets de cette volonté politique forte se situent à plusieurs niveaux :

a) Les mères de famille ont pu augmenter leur taux d'activité professionnelle.

L'étude de l'UniNE démontre qu'il existe une relation étroite entre l'accueil extrafamilial et l'augmentation du taux d'activité des mères. Concrètement, les places créées dans le préscolaire ont permis à quelque 3'500 femmes de doubler leur taux d'activité. Ainsi, la proportion de ménages où l'homme est employé à plein temps et la femme à moins de 50% a reculé de 15%.

b) Moins de carrières interrompues et davantage de revenus dans les ménages.

Sans entrer dans le détail des chiffres de l'étude, la durée des interruptions de carrières professionnelles s'est réduite, selon le niveau de formation des mères de famille, de 15 à 18%. Ces réductions de sorties temporaires du marché du travail ont des effets extrêmement positifs sur les revenus des ménages à court, moyen et long terme. Autre effet non négligeable pour les femmes qui sont souvent prétéritées en la matière, cette augmentation de revenus entraîne une amélioration sensible de leurs avoirs au 2e pilier.

c) L'économie et les collectivités publiques en tirent aussi des bénéfices.

L'économie bénéficie d'une augmentation de compétences disponibles particulièrement utiles à ses besoins. C'est le résultat direct de la réduction des interruptions de carrières de femmes au bénéfice de formations recherchées par l'économie.

Pour les collectivités publiques, les retombées fiscales sont importantes. L'étude de l'UniNE indique qu'en 2018, les rentrées d'impôts directement imputables à la capacité d'accueil extrafamilial sont de l'ordre de 17,4 millions pour le canton et de 10,5 millions pour les communes.

Sans que tous les bénéfices présentés ci-dessus s'appliquent de manière identique proportionnellement dans le canton du Jura, les bénéfices d'une véritable politique d'accueil extrafamilial sont certains. Comparativement, selon le rapport du Gouvernement sur la législature 2016-2020, 108 places d'accueil ont été créées dans le Jura durant ces cinq années pour atteindre un total de 1'020 places.

D'où notre demande au Gouvernement :

Entend-il développer un programme volontariste de création de places d'accueil extrafamilial dans le Jura avec pour objectif à terme les bénéfices cités ci-dessus ? Ou va-t-il dans ce domaine aussi limiter ses ambitions pour satisfaire les videurs de caisses publiques ?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 16 février 2022

Documents annexés

- Interpellation bénéfices accueil extrafamilial.pdf

Parlement jurassien
Groupe Vert·es et CS-POP

Interpellation n°

Les bénéfices d'une politique d'accueil extrafamilial

Une récente étude menée par l'Université de Neuchâtel (UniNE) sur mandat du Canton et de la Ville de Neuchâtel apporte des informations fondamentales sur les effets bénéfiques de la création de places d'accueil extrafamilial. En l'occurrence, de 2003 à 2020, 2'300 places ont été créées dans notre canton voisin. Elles bénéficient toutes de subsides fédéraux. Parmi ces 2'300 places créées, 800 l'ont été entre 2010 et 2019 dans le préscolaire.

Les principaux effets de cette volonté politique forte se situent à plusieurs niveaux :

a) Les mères de famille ont pu augmenter leur taux d'activité professionnelle.
L'étude de l'UniNE démontre qu'il existe une relation étroite entre l'accueil extrafamilial et l'augmentation du taux d'activité des mères. Concrètement, les places créées dans le préscolaire ont permis à quelque 3'500 femmes de doubler leur taux d'activité. Ainsi, la proportion de ménages où l'homme est employé à plein temps et la femme à moins de 50% a reculé de 15%.

b) Moins de carrières interrompues et davantage de revenus dans les ménages.
Sans entrer dans le détail des chiffres de l'étude, la durée des interruptions de carrières professionnelles s'est réduite, selon le niveau de formation des mères de famille, de 15 à 18%. Ces réductions de sorties temporaires du marché du travail ont des effets extrêmement positifs sur les revenus des ménages à court, moyen et long terme. Autre effet non négligeable pour les femmes qui sont souvent prétéritées en la matière, cette augmentation de revenus entraîne une amélioration sensible de leurs avoirs au 2e pilier.

c) L'économie et les collectivités publiques en tirent aussi des bénéfices.
L'économie bénéficie d'une augmentation de compétences disponibles particulièrement utiles à ses besoins. C'est le résultat direct de la réduction des interruptions de carrières de femmes au bénéfice de formations recherchées par l'économie.
Pour les collectivités publiques, les retombées fiscales sont importantes. L'étude de l'UniNE indique qu'en 2018, les rentrées d'impôts directement imputables à la capacité d'accueil extrafamilial sont de l'ordre de 17,4 millions pour le canton et de 10,5 millions pour les communes.

Sans que tous les bénéfices présentés ci-dessus s'appliquent de manière identique proportionnellement dans le canton du Jura, les bénéfices d'une véritable politique d'accueil extrafamilial sont certains. Comparativement, selon le rapport du Gouvernement sur la législature 2016-2020, 108 places d'accueil ont été créées dans le Jura durant ces cinq années pour atteindre un total de 1'020 places. D'où notre demande au Gouvernement :

Entend-il développer un programme volontariste de création de places d'accueil extrafamilial dans le Jura avec pour objectif à terme les bénéfices cités ci-dessus ? Ou va-t-il dans ce domaine aussi limiter ses ambitions pour satisfaire les videurs de caisses publiques ?

Delémont, le 16 février 2022

Groupe Vert•es et CS-POP
Rémy Meury